

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité et la motion du député ne peut donc être mise aux voix.

M. Howard (Skeena): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Pourrait-on nous expliquer pourquoi le parti libéral rejette cette motion alors qu'il a pourtant accepté celle d'hier?

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Howard (Skeena): Serait-ce alors que sa position est ambiguë sur cette question?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

LA LOI SUR LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

MODIFICATION PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE USINE DE TRANSFORMATION DE MINÉRAIS DANS LE NORD-OUEST DE LA C.-B.

L'ordre du jour appelle: Présentation de bills.

M. Howard (Skeena)—Bill intitulé «Loi modifiant la loi sur la Corporation de développement du Canada».

M. l'Orateur: Le député de Skeena (M. Howard) a fait parvenir à la présidence l'avis requis. Avant de proposer la motion, il conviendrait que la présidence fasse une ou deux brèves observations.

Il semble au premier abord que le titre du projet de loi soit défectueux. En effet, bien que le bill tende à modifier la loi sur la Corporation de développement du Canada, il accorde effectivement à cet organisme ou à une autre société le pouvoir ou l'autorisation de mettre sur pied une fonderie ou une raffinerie dans le Nord-Ouest de la Colombie-Britannique, aux termes de la loi sur la Corporation de développement du Canada. D'habitude, c'est au moyen d'un bill d'intérêt privé qu'on accorde une autorisation de ce genre.

En outre, il s'agit de savoir s'il convient ou s'il est légitime d'utiliser les fonds d'une corporation qui comprennent des capitaux privés ainsi que des deniers publics.

La Chambre et la présidence devraient étudier en temps opportun les difficultés de procédure dont j'ai fait mention. La motion sera mise aux voix sans que je tranche immédiatement la question, sous réserve d'une étude plus approfondie de la question en temps opportun.

M. Frank Howard (Skeena) demande à présenter le bill C-210, tendant à modifier la loi sur la Corporation du développement du Canada (transformation du minerai).

Une voix: Expliquez-vous.

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, on me demande de m'expliquer, mais je crois que vous l'avez fait vous-même en exposant l'objet du bill, qui est de mettre fin à l'exportation de possibilités d'emploi pour les Canadiens qui travaillent dans le secteur de la transformation

[M. l'Orateur.]

des minerais dans notre pays, en accordant à la Corporation de développement du Canada, organisme mis sur pied par le Parlement, l'autorisation de construire, par ses propres moyens ou de concert avec d'autres sociétés ou avec la province de la Colombie-Britannique, une fonderie ou une raffinerie en Colombie-Britannique.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

BILL SUR LES DÉPENSES D'ÉLECTION

MODIFICATIONS À LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA ET À LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Allan J. MacEachen (président du conseil privé) demande à présenter le bill C-211, tendant à modifier la loi électorale du Canada et la loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

• (1450)

QUESTIONS ORALES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES FLUCTUATIONS DE L'EFFECTIF DE LA MAIN-D'ŒUVRE—LA VALEUR DES STIMULANTS BUDGÉTAIRES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances qui, il y a quelques jours, déclarait prévoir des fluctuations dans la main-d'œuvre pour les quelques mois à venir. C'est ce que dénote le rapport de Statistique Canada du mois d'avril comparé au mois de mars. Je ne demanderai pas au ministre de nous fournir de longues explications mais de nous dire en quelques mots pourquoi ce phénomène se produit actuellement?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai parlé de fluctuations et des chiffres mensuels dans l'exposé budgétaire de lundi dernier mais je n'ai rien à ajouter excepté que tout en étant un peu encouragé par la tendance que représentent les chiffres actuels ce n'est là qu'un faible encouragement pour les quelque 600,000 hommes et femmes sans travail.

L'hon. M. Stanfield: Je regrette que le ministre en soit encouragé car, étant donné que dans trois industries particulièrement créatrices d'emplois, soit dans la fabrication, les services et loisirs, et les ventes, l'emploi a diminué en avril par rapport à mars, j'allais lui demander s'il envisagerait de revoir sa position selon laquelle les mesures qu'il nous a proposées la semaine dernière constituaient des stimulants suffisants.

L'hon. M. Turner: Ma position est toujours celle que j'ai exposée dans le budget et de toute manière, s'il n'est pas d'accord, le député poursuivra le débat.